



Communauté de communes

Finances - Economie - Emploi - Formation  
et Chambres consulaires

**OBJET : Attribution de Compensation Communautaire - Année 2025**

### **EXPOSE**

Comme chaque année, la communauté de communes verse aux communes membres une Attribution de Compensation Communautaire.

Pour l'année 2025, il vous est proposé d'approuver les montants figurant au tableau ci-annexé. Ces montants sont identiques à ceux de l'année 2024.

En effet, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie les 24 mai et 8 juin 2023 afin d'examiner trois dossiers de nature à impacter le montant de l'Attribution de Compensation versée à la Ville de Châteaubriant suite à modification de l'emprise au sol de terrains mis à disposition de la communauté de communes pour le Centre de Loisirs intercommunal à la Borderie, pour le Foirail intercommunal Zone du Val Fleury et pour l'espace aquatique Dauphins.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances - Economie - Emploi – Formation et Chambres consulaires » réunie le 11 mars dernier.

### **DECISION**

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'inscrire au budget primitif 2025, les montants qui figurent au tableau joint en annexe et de procéder aux versements correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 27 mars 2025

La secrétaire de séance

  
Lucie GUERINEL

Le Président

  
Alain HUNAULT

## ATTRIBUTION DE COMPENSATION COMMUNAUTAIRE

### ANNÉE 2025

Communes	2024		2025	
	Montants à verser	Montants à récupérer	Montants à verser	Montants à récupérer
La Chapelle Glain		9 442,73 €		9 442,73 €
Châteaubriant	3 019 393,00 €		3 019 393,00 €	
Derval	296 616,78 €		296 616,78 €	
Erbray	199 793,14 €		199 793,14 €	
Fercé	4 294,47 €		4 294,47 €	
Grand-Auverné	8 043,08 €		8 043,08 €	
Issé	563 127,74 €		563 127,74 €	
Jans	25 137,76 €		25 137,76 €	
Juigné-des-Moutiers	77 771,35 €		77 771,35 €	
Louisfert	123 529,59 €		123 529,59 €	
Lusanger	27 482,30 €		27 482,30 €	
Marsac sur Don	62 946,32 €		62 946,32 €	
La Meilleraye de Bretagne	6 462,64 €		6 462,64 €	
Moisdon-la-Rivière	136 291,90 €		136 291,90 €	
Mouais		1 655,97 €		1 655,97 €
Noyal sur Brutz	31 826,70 €		31 826,70 €	
Petit Auverné		18 964,15 €		18 964,15 €
Rougé	1 570,45 €		1 570,45 €	
Ruffigné		13 174,96 €		13 174,96 €
Saint-Aubin des Châteaux		13 856,44 €		13 856,44 €
Saint-Julien de Vouvantes	32 018,75 €		32 018,75 €	
Saint-Vincent des Landes	28 309,52 €		28 309,52 €	
Sion les Mines	7 296,47 €		7 296,47 €	
Soudan	276 148,51 €		276 148,51 €	
Soulvache	3 046,34 €		3 046,34 €	
Villepôt	677,53 €		677,53 €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 931 784,34 €</b>	<b>57 094,25 €</b>	<b>4 931 784,34 €</b>	<b>57 094,25 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4 874 690,09 €</b>		<b>4 874 690,09 €</b>	

AR-Préfecture

044-200072726-20250328-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28-03-2025

Publication le : 28-03-2025

Conseil Communautaire du 27



Le Président,

Alain HUNAULT

## Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le vingt mars deux mille vingt-cinq et sous la Présidence de M. Alain HUNAULT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X		
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO			X	P	Mme Marie-Pierre GUERIN
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN			X		
	Mme Lucie PAUL			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE	X				

JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON			X	P	M. Jean-Michel CHEVALIER
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Éric ROBERT	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN			X	P	M. Jean-Claude DESGUÉS
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO			X	P	Mme Martine CHEVALIER
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET			X		
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Lucie GUERINEL	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

M. Patrick GALIVEL a quitté la séance à 19h41 pendant la lecture de la délibération N°2025-033

Secrétaire de Séance : Madame Lucie GUERINEL

AR-Préfecture

044-200072726-20250328-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28-03-2025

Publication le : 28-03-2025



Le Président,  
  
Alain HUNAU